

MERCREDIS LOISIRS ET CENTRE DE LOISIRS

PERIODE D'OUVERTURE ET D'INSCRIPTION :

	<u>OUVERTURES DU CENTRE DE LOISIRS</u>	<u>DATES LIMITE DE RESERVATION ET D'ANNULATION</u>
TOUSSAINT	Du Lundi 19 Octobre au Vendredi 30 Octobre 2026	VENDREDI 9 OCTOBRE 2026
NOEL	Du Lundi 21 au Jeudi 31 Décembre 2026	VENDREDI 11 DECEMBRE 2026
HIVER	Du Lundi 22 Février au Vendredi 5 Mars 2027	VENDREDI 12 FEVRIER 2027
PRINTEMPS	Du Lundi 19 Avril au Vendredi 30 Avril 2027	VENDREDI 9 AVRIL 2027
ETE	Du Lundi 05 Juillet au Vendredi 27 Aout 2027	VENDREDI 18 JUIN 2027

MODALITE D'INSCRIPTION :

Pour les mercredis loisirs, 3 périodes de réservation :

Période 1 Du 2 septembre au 16 décembre : à partir du 17 aout.

Période 2 Du 6 janvier au 14 avril : à partir du 14 décembre.

Période 3 Du 5 mai au 30 juin : à partir du 12 avril.

Pour toute inscription votre enfant doit être scolarisé et la propreté acquise.

Un dossier doit être impérativement rempli et à jour pour valider l'inscription de votre enfant (un seul et unique dossier est valable pour l'ensemble des activités (centre de loisirs, mercredis loisirs et garderie périscolaire). Ce dossier est valable **de Septembre 2026 à Aout 2027**.

Chaque famille doit s'engager sur le temps de présence des enfants lors des réservations et respecter les horaires d'ouverture de la structure.

	RESERVATIONS	ANNULATIONS	ABSENCES
MERCREDIS LOISIRS	Dans la limite des places disponibles jusqu'au lundi précédent le mercredi Sur le portail Connectys à l'aide de vos identifiants communiqués après nous avoir retourné le dossier complet.	Jusqu'au lundi 18h précédant le mercredi	Toute réservation non annulée ou non supprimée dans les délais impartis, sera facturée (sauf certificat médical à fournir dans les 48h)
CENTRE DE LOISIRS	En respectant les dates limites d'inscriptions indiquées ci-dessus. Sur le portail Connectys à l'aide de vos identifiants communiqués après nous avoir retourné le dossier complet	Jusqu'à la date limite d'annulation (cf tableau du dessus)	Toute réservation non annulée ou non supprimée dans les délais impartis, sera facturée (sauf certificat médical à fournir dans les 48h)

Période d'été : Les réservations se font pour une durée de **3 jours minimum par semaine sur la période d'été**. Attention, la facturation sera de **3 jours minimum même en cas d'absence de l'enfant**.

CONDITIONS FINANCIERES :

Par convention avec la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon et les services de la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados, un système de tarification harmonisé sur l'ensemble du territoire communautaire est mis en place depuis le 1^{er} Septembre 2020.

Ainsi, vous trouverez jointes, les conditions financières applicables pour cette année 2026-2027. Ces tarifs sont également valables pour les ressortissants MSA et autres régimes.

A l'inscription, il sera demandé à la famille de régler l'adhésion annuelle à l'Association de 30€ pour l'année 2026-2027 (validité de Septembre 2026 à Aout 2027)

- ✓ Tarifs régime général et hors régime général-**toutes les communes de la CCVOO (communauté de communes)**

Régime Général (RG) et HORS RG Garderie le matin de 7h45 à 8h45 et le soir de 17h15 à 18h40	Journée avec Repas 9h-17h	Demi-journée avec repas 9h-13h30 ou 12h-17h (Hors été)	Demi-journée sans repas 9h-12h ou 13h30-17h (Hors été)
Quotient de 0 à 650	14.50€	12.60€	10€
Quotient de 651 à 999	17€	14€	11€
Quotient de 1000 à 1499	19.50€	15.50€	12.50€
Quotient de 1500 et plus	21€	17€	14€

- ✓ Tarifs régime général et hors régime général- **hors communauté de communes**

Régime Général (RG) et HORS RG Garderie le matin de 7h45 à 8h45 et le soir de 17h15 à 18h40	Journée avec Repas 9h-17h	Demi-journée avec repas 9h-13h30 ou 12h-17h (Hors été)	Demi-journée sans repas 9h-12h ou 13h30-17h (Hors été)
Quotient de 0 à 650	16€	14.50€	11.50€
Quotient de 651 à 999	19€	16€	13€
Quotient de 1000 à 1499	21€	17.50€	14.50€
Quotient de 1500 et plus	22€	19€	16€

- **HYGIENE** : Les enfants doivent se présenter au Centre dans un état de propreté convenable. N'hésitez pas à faire connaître au responsable les éventuels problèmes sanitaires. Pensez à contrôler régulièrement les chevelures et à signaler aux animateurs les éventuels problèmes de parasites.

-
- ✓ **ABSENCES** :

Seules les absences dues à une cause de maladie donneront lieu à un remboursement. Celui-ci se fera sur présentation d'un certificat médical. Toute journée réservée sera due en cas d'absence injustifiée.

- ✓ **RESPONSABILITES** : La prise en charge des enfants s'effectuera dès leur entrée dans les locaux de l'accueil. Elle se terminera dès leur sortie ou dès le moment que l'enfant sera pris en charge par l'un de ses parents ou la personne habilitée à récupérer l'enfant.

Pendant les heures d'activités, aucun enfant, même muni d'une lettre de ses parents, ne pourra quitter le centre seul. Tout enfant devant s'absenter sera pris en charge par l'un des parents ou par une personne désignée par eux.

- ✓ **COMPORTEMENT** : Dans le cas de difficultés particulièrement graves affectant le comportement d'un enfant, son cas sera soumis à l'examen de l'équipe éducative. Celle-ci pouvant aller jusqu'à décider de ne pas pouvoir garder l'enfant dans ses effectifs.
- ✓ **SANTE** : Veuillez avoir l'obligeance de prévenir si votre enfant a des problèmes de santé. En cas de prise de médicaments indispensables durant les heures d'activités, les parents doivent impérativement prendre contact avec le directeur pour qu'il confie le traitement à un des animateurs référents et voir s'il est possible d'administrer celui-ci sur le centre. **Obligatoirement en joignant l'ordonnance médicale et le PAI.**

Si votre enfant présente de la fièvre ou présente des signes de maladies même bénignes, nous vous demandons de ne pas l'emmener à l'accueil de loisirs, auquel cas au moindre doute nous serons contraints de vous rappeler pour venir récupérer l'enfant.

- ✓ **ASSURANCES** : L'Association souscrit une assurance responsabilité civile et individuelle accident. Elle se dégage de toute responsabilité pour les accidents survenus pendant le trajet aller et retour.
- ✓ **PRATIQUES** : Il serait préférable que les vêtements déposés au vestiaire soient marqués. Nous déconseillons que les enfants viennent avec argent et bijoux de valeur (ou sous l'entière responsabilité des parents). **Les téléphones portables et tablettes sont interdits dans le cadre des activités du centre.**

Fait à Evrecy le 18/06/2026,

L'Equipe de Direction,

Association Familles Rurales

Evrecy

1 place du Général De Gaulle

Tél. : 02 31 80 11 33

asso.evrecy@famillesrurales.org

site : www.famillesrurales.org/evrecy/



Groupe
MSA Côtes Normandes